

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
MAIRIE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE

ARRÊTÉ N° 2023-091

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE**

Le Maire de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

VU la loi N°89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le Décret N°89-631 du 4 Septembre 1989 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Pénal ;

VU le Code de la Route, et notamment l'article R225 ;

VU le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 ;

VU la demande en date du 15/11/2023 par laquelle l'entreprise CITEOS TOULOUSE (LE PESTRE, 31570 BOURG SAINT-BERNARD) demande l'autorisation de procéder à des travaux pose et dépose d'illuminations sur la commune de Saint-Geniès Bellevue.

;

CONSIDERANT la nécessité de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité des usagers en raison de la pose et dépose des illuminations pour les Fêtes de Fin d'Année 2023-2024.

ARRETE

Article 1 : Les travaux de pose et de dépose des illuminations seront entrepris par l'entreprise CITEOS TOULOUSE sur la commune de Saint-Geniès Bellevue.

Article 2 : Ces travaux seront réalisés à compter du 04/12/2023, de 8 H 00 à 18 H 00 sur une période de 60 jours.

Article 3 : Les véhicules qui interviendront empièteront sur la chaussée mais respecteront la largeur de 2 mètres libre à la circulation.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire de Saint-Geniès Bellevue, le Commandant de la Gendarmerie de Castelnest et le Chef de la Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 16 novembre 2023

Le Maire,
Sophie LAY

